



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Meyrin

du 2 mars 1983

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Meyrin ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Chemin des Italies (lieu-dit voisin)

au chemin, sans issue, partant du chemin des Batailles en direction ouest.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er mai 1983

Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	7 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni